

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël	BENET	
	LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	GRELIER Alain	FAYMOREAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS	
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SERIGNE	
	PHILIPOT Xavier	VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon	ANTINGY	
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Total délégués présents : 36/64			
POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	à M. BAUDOUIN Jacques
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à Mme DAVID Laetitia
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CACG – AVENANT DSP – DELIB N°39/CS 25 MARS 2024

Le contrat de Concession de service public d'eau brute d'irrigation (Contrat N°2013-VII-01) est actuellement impacté par trois évolutions récentes :

Sabotages successifs engendrant des coûts de réparation importants et pouvant empêcher le bon fonctionnement des réserves et de la gestion collective de l'eau :

- Désengagement des assurances entraînant des évolutions des responsabilités juridiques de chaque parti du contrat ;
- Absence de fonds de garantie d'Etat pour couvrir ce risque ;
- Fluctuations importantes des indices de l'énergie, notamment la répartition hiver et été, engendrant une augmentation des prix de l'eau difficile à justifier et non supportable par les irrigants.

Il apparaît donc que le contrat n'avait pas pu anticiper sur ces éléments et que certains aspects doivent être revu.

La CSP des Autizes signée en 2023 avait cependant intégré ces risques d'évolution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- Valider les principes d'un avenant N° 3 à la CSP du bassin de la Vendée intégrant :
 - Une modification de la formule d'actualisation des prix ;
 - A défaut d'assurance, un transfert de tout ou partie du risque vandalisme vers le SmVSA. En cas de dommage le SmVSA réalisera un emprunt équivalent au montant des travaux dont les annuités seront répercutées sur le prix de l'eau ;
 - En contrepartie, l'intégration de travaux de sécurisation des réserves pour limiter les risques de sabotage ou leur ampleur ;
- Déléguer la gestion de ce dossier et des négociations à venir au Bureau du SmVSA ;
- Faire accompagner le SmVSA par un cabinet de juriste dans cette démarche pour un montant de 8 000 € HT ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant N°3 sur les bases précédemment citées ou tout autre document ou marché nécessaire au bon accomplissement de la décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER